



**Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009**

**Offre publique d'appel à la générosité  
dans le cadre d'une émission à but caritatif**

- Emission d'Actions à But Caritatif (ABC)
- Période de souscription du 30 novembre au 4 décembre 2009
- Résultat provisoire de l'émission le 4 décembre 2009
- Résultat définitif de l'émission le 10 décembre 2009
- Règlement des promesses de don au plus tard le 18 décembre 2009

#### **I - Cadre de l'opération**

NYSE Euronext Paris annonce que l'émission d'Actions à But Caritatif (ABC) qui sera proposée en souscription à l'ensemble des personnes morales formant la communauté financière en France et, pour la première année, à leurs salariés, sera centralisée jusqu'au 4 décembre 2009 dans les conditions décrites ci-après. Le produit de l'émission des Actions à But Caritatif sera affecté au Téléthon 2009, opération de collecte de dons pour l'Association Française contre les Myopathies - AFM.

Dans la foulée de l'offre publique, la Course du Téléthon 2009, organisée dans le jardin des Tuileries, aura lieu du vendredi 4 décembre 2009 à partir de 18h00 jusqu'au samedi 5 décembre 2009 à 18h sans interruption. Elle concerne toutes les personnes physiques rattachées à la place financière de Paris. La Course, à travers l'effort physique fourni par les coureurs, vient soutenir et compléter l'opération ABC.

Dans le même esprit, cette année, les Sapeurs Pompiers du Domaine des Tuileries se joignent à la manifestation à travers 2 défis sportifs : battre le record du monde de tractions (à suivre samedi 5 décembre dans l'après midi dans le Jardin des Tuileries) et relier par équipe de 2, en courant, Lens et le Jardin des Tuileries. Les coureurs arrivant de Lens, se joindront à la Course du Téléthon de la Bourse et de la Finance dans l'après midi du samedi. De plus, un village Téléthon sera installé sur la Place de la Concorde, à l'entrée du Jardin des Tuileries : possibilité d'y acheter des peluches, et autres objets dont le produit de la vente sera entièrement reversé au Téléthon.

Par ailleurs, d'autres opérations, traditionnelles ou nouvelles, initiées directement par le personnel des institutions financières de la Place de Paris, viendront compléter l'Offre.

L'information des professionnels et du public sur l'opération et la situation actuelle de l'association est assurée dans les conditions suivantes :

- Un prospectus d'Appel Public à la Générosité disponible sur les sites Internet d'Euronext : <http://www.euronext.com/telethon>, de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF : <http://www.amf-france.org> et de l'AFM : <http://www.afm-france.org>.
- Le rapport annuel de l'Association Française contre les Myopathies – AFM, disponible sur le site Internet de l'AFM : <http://www.afm-france.org>

## **II - Caractéristiques de l'opération**

- L'ABC est un titre qui atteste d'un don caritatif à l'AFM. Les détenteurs d'ABC sont des donateurs auprès de l'AFM (les « Donateurs »). Les ABC ne sont pas assimilées à des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Elles ne représentent pas des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.
- Les ABC feront l'objet d'un placement durant la Période de donation auprès des institutions membres de la communauté française financière et boursière : banques, assurances, investisseurs institutionnels, avocats et partenaires du secteur financier (agences de communication spécialisées, services informatiques, imprimeurs, ...), ainsi que leurs salariés. Les personnes physiques qui souhaitent participer au Téléthon le feront par les autres moyens habituels
- La valeur nominale unitaire d'une ABC est fixée à 10 euros. Les Donateurs ont la possibilité de souscrire à plusieurs ABC émises à leur valeur nominale unitaire, payable en une seule fois à la Date de règlement des ABC.
- Les ABC seront identifiées sous le code ISIN FR0010034454, mnémonique TEL09.
- Période et procédure de donation
  - Donateurs Institutionnels :  
Les demandes de souscription des Donateurs personnes morales seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Institutionnels») et devront être adressées à NYSE Euronext, qui assurera la centralisation des dons. Les Donateurs institutionnels sont invités à remplir le bordereau de souscription joint en annexe I-1 et le transmettre à NYSE Euronext par mail ([telethon2009@nyx.com](mailto:telethon2009@nyx.com)). Le montant minimum de chaque don pour les Donateurs Institutionnels est fixé à 1.000 euros, correspondant à une souscription minimale de 100 ABC.
  - Donateurs Salariés :  
Les demandes de souscription des Donateurs personnes physiques seront reçues jusqu'au 4 décembre 2009 à 17 heures (la « Période de donation des Salariés»).
  - Dans le cas où l'établissement financier organise une collecte auprès de ses salariés :  
Les demandes de souscription seront à adresser à un coordinateur nommé en interne. Les Donateurs Salariés sont invités à déposer leur ABC (annexe I-2) mentionnant le montant total souscrit dans une urne mise en place à cet effet. Le montant minimum de chaque don pour les Donateurs Salariés est fixé à 10 euros, correspondant à une souscription minimale d'une ABC. Le montant global des demandes de souscription des Donateurs Salariés sera ensuite transmis par le coordinateur de chaque employeur le 4 décembre 2009 avant 17h à NYSE Euronext. Ceux-ci sont invités à remplir le bordereau de transmission joint en annexe I-3 et le transmettre à NYSE Euronext par mail ([telethon2009@nyx.com](mailto:telethon2009@nyx.com)).
  - Dans le cas où l'établissement financier n'organise pas de collecte auprès de ses salariés :  
Les Donateurs Salariés pourront faire un don de manière individuelle, dans le cas où il n'y a pas de souscription collective organisée par leur établissement, via le blog du Téléthon de la Bourse et de la Finance, à l'adresse suivante : [www.telethon-bourse-finance.fr](http://www.telethon-bourse-finance.fr)
- Centralisation des demandes : par NYSE Euronext selon les modalités décrites ci-dessus. Le montant des souscriptions sera publié tous les jours vers 15 heures par un avis diffusé sur le site Internet de NYSE Euronext ([www.euronext.com/telethon](http://www.euronext.com/telethon)).
- Résultat de l'opération : annonce du résultat provisoire le 4 décembre 2009 autour de 18h00.
- Le produit de l'émission correspondra au nombre d'ABC souscrites à l'issue de la période de souscription, multiplié par leur valeur nominale unitaire de 10 euros. Aucun plafond n'est fixé quant au nombre d'ABC à émettre. Depuis 2003, 2.787.600 euros ont été collectés auprès de 70 Donateurs.

- Règlement de l'opération (au plus tard le 18 décembre 2009) :

- Donateurs Institutionnels :

Les Donateurs Institutionnels sont invités à transmettre à l'AFM le bordereau de règlement joint en annexe II-1 et à envoyer leurs fonds par virement sur le compte suivant de l'AFM au plus tard le jour de la Date de règlement.

Code banque..... 30004  
 Code guichet..... 00810  
 N° de compte..... 00010026464  
 Clé..... 46  
 IBAN..... FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

Conformément au bordereau de règlement, le virement devra porter le n° d'identifiant P 065D09 dans son libellé et devra être suivi de la raison sociale du Donateur.

- Donateurs Salariés :

Les Donateurs Salariés ayant participé via leur employeur sont invités à transmettre à l'AFM le bordereau de règlement joint en annexe II-2 et à envoyer leur don :

- par chèque à l'ordre de l'AFM-Téléthon ;
- ou virement sur le compte suivant de l'AFM au plus tard le jour de la Date de règlement.

Code banque..... 30004  
 Code guichet..... 00810  
 N° de compte..... 00010026464  
 Clé..... 46  
 IBAN..... FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

- Conformément au bordereau de règlement, le virement ou le chèque (au dos) devra porter le n° d'identifiant P 065D09 dans son libellé et devra être suivi des nom et prénom du Donateur. Les souscripteurs devront compléter le dit bordereau et le transmettre à l'AFM pour pouvoir bénéficier de la déduction fiscale prévue à l'article 238 bis 1 du CGI dans le cadre des donations caritatives.
- Livraison des ABC : s'agissant d'une opération de dons caritatifs, il ne sera pas délivré de valeur mobilière en contrepartie du versement des fonds. Toutefois, il est prévu que les 100 plus gros donateurs reçoivent un tombstone. Tous les souscripteurs bénéficieront des dispositions fiscales relatives aux Dons, selon les dispositions actuelles.
- Particularité de l'opération : les Actions à But Caritatif ne sont pas des instruments financiers négociables et ne feront pas l'objet de négociation sur le système de négociation de NYSE Euronext Paris.
- Les Donateurs sont invités à se rapprocher de leurs propres conseils fiscaux pour se faire confirmer le régime applicable à la souscription des ABC.
  - Fiscalité des Donateurs Institutionnels (personnes morales) :  
 A titre indicatif, il est mentionné que le produit total de l'émission d'ABC étant versé à l'AFM (association reconnue d'utilité publique), les dons effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes.
  - Fiscalité des Donateurs Salariés (personnes physiques) :  
 Pour les personnes physiques, les dons donnent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées retenues dans la limite de 20% du revenu imposable. Pas de réduction au titre de l'ISF.
- **Chefs de file et organisateurs:** Neufilze OBC, Caisse des Dépôts et Consignations, CNP, Natixis
- **Co-Chefs de file:** La Banque Postale, Calyon, HSBC, Lovells, Société Générale, BNP Paribas, RBS
- **Partenaires caritatifs** : NYSE Euronext, AMF, AFIC
- **Autres partenaires financiers** : Orange Business Service, Groupama, Groupe UFG, Euroclear, CPR Asset Management, Linklaters, 123 Venture, Banco Espirito Santo, Field Fisher Waterhouse, Bellot Mullenbach et Associés, Jonesday, Labrador
- **Partenaires presse** : L'Agefi, Boursorama, La Tribune, Option Finance
- **Partenaires logistiques** : Algeco, Valrhona, Sodexo Prestige, Brunet Tentes, Club des Jeunes Financiers, Nespresso, le Louvre, Aktuel.

### III – Résumé du calendrier de l'opération

Mercredi 25 novembre 2009	Annonce de l'émission Mise à disposition du prospectus Publication de l'Avis de NYSE Euronext
Lundi 30 novembre 2009	Début de la période de souscription
Vendredi 4 décembre 2009	Fin de la période de souscription et transmission à NYSE Euronext des derniers bordereaux de souscription avant 17h Annonce du résultat en direct autour de 18h (le lieu sera précisé ultérieurement) Lancement de la course dans le jardin des Tuileries (18h00)
Dans les plus brefs délais <u>et au plus tard le 18 décembre 2009</u>	Les donateurs sont invités à libérer leur promesse de don en remplissant et adressant leur bordereau de règlement des ABC auprès de l'AFM – TELETHON

### IV – Demandes de souscription et bordereaux de règlement

Des exemplaires de bordereaux de souscription aux ABC et de règlement des ABC sont disponibles dans les annexes I-1, I-2, I-3, II-1 et II-2 du présent document.

Ces documents sont également téléchargeables aux adresses suivantes :

- Bordereau de souscription aux ABC – Offre aux institutionnels (annexe I-1) : <http://www.euronext.com/fic/000/053/856/538563.doc>
- Bordereau de souscription aux ABC – Salariés (via coordinateur interne) (annexe I-2) : <http://www.euronext.com/fic/000/053/856/538564.doc>
- Bordereau de souscription aux ABC – Offre aux salariés (annexe I-3) : <http://www.euronext.com/fic/000/053/856/538565.doc>
- Bordereau de règlement aux ABC – Offre aux institutionnels (annexe II-1) : <http://www.euronext.com/fic/000/053/856/538566.doc>
- Bordereau de souscription aux ABC – Offre aux salariés (annexe II-2) : <http://www.euronext.com/fic/000/053/856/538567.doc>

---

**NOTA** - Ces Actions à But Caritatif sont émises dans le cadre du Téléthon de la Bourse et de la Finance avec pour seul objectif la collecte de fonds destinés au Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009. En particulier, ces produits sont destinés à être placés, en France, auprès des personnes morales de la communauté financière, c'est-à-dire les établissements de crédit, les prestataires de service d'investissement, les compagnies d'assurances ou leurs fournisseurs, sans limitation particulière. L'Autorité des marchés financiers n'a pas procédé à ses diligences habituelles de vérification : cette opération ne constituant pas une offre au public ou une admission aux négociations sur un marché réglementé de titres financiers, l'Autorité des marchés financiers n'a pas vérifié si le prospectus est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. L'Autorité des marchés financiers s'associe néanmoins volontiers à cette opération caritative.

---

## ANNEXE I-1

# Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

## Offre aux institutionnels

### BORDEREAU DE SOUSCRIPTION AUX



Document à adresser par courriel par les souscripteurs institutionnels à NYSE EURONEXT  
PARIS SA : [telethon2009@nyx.com](mailto:telethon2009@nyx.com)  
en mettant en copie de votre mail Neuflyze OBC : [telethon09@fr.abnamro.com](mailto:telethon09@fr.abnamro.com)

Date limite de souscription : **4 décembre 2009 à 17 heures**

#### Informations à compléter par le souscripteur institutionnel

Souscripteur (raison sociale)	
Adresse	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	

#### Informations à compléter concernant le montant de la souscription

Date de la souscription	
Nombre d'ABC souscrites	
Montant nominal d'une ABC	10 euros
Montant total de la souscription (en Euro)	

#### **Rappels :**

Montant minimum de souscription : 1.000 euros  
Seuil de souscription des co-chefs de file : 15.000 euros  
Seuil de souscription des chefs de file : 40.000 euros

*Les ABC attestent d'un don caritatif à l'AFM. Ils ne constituent pas des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Les ABC ne sont pas assimilés à des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.*



Tous plus forts que tout

## Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009



Souscription à ..... ABC d'une valeur unitaire de 10€,

soit un don de ..... €\*.

*\* Avant déduction fiscale de 66%*



## ANNEXE I-3

# Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

## Offre aux salariés

### BORDEREAU DE SOUSCRIPTION AUX



Document à adresser par courriel par les employeurs institutionnels à NYSE EURONEXT  
PARIS SA : [telethon2009@nyx.com](mailto:telethon2009@nyx.com)

Date limite de souscription : **4 décembre 2009 à 17 heures**

#### Informations à compléter par l'employeur

Souscripteur (raison sociale)	
Adresse	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	

#### Informations à compléter par l'employeur concernant le montant de la souscription des salariés

Nombre total de salariés ayant souscrits des ABC	
Nombre total d'ABC souscrites	
Montant nominal d'une ABC	10 euros
Montant total de la souscription des salariés (en Euro)	

#### **Rappel :**

*Les ABC attestent d'un don caritatif à l'AFM. Ils ne constituent pas des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Les ABC ne sont pas assimilés à des instruments financiers négociables et ne sont pas cessibles.*

## ANNEXE II-1

# Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

## BORDEREAU DE REGLEMENT DES



Document à adresser par les souscripteurs institutionnels à  
l'AFM – TELETHON, à l'attention de Véronique Meunier  
Par courrier : 1, rue de l'internationale - BP 59 – 91002 Evry cedex  
Ou par fax : 01 69 47 34 49 Ou par courriel : [vmeunier@afm.genethon.fr](mailto:vmeunier@afm.genethon.fr)

### **Date limite de règlement : 18 décembre 2009**

Le règlement doit être effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte de l'AFM :

Code banque..... 30004  
Code guichet..... 00810  
N° de compte..... 00010026464  
Clé..... 46  
IBAN..... FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

**Important. Libellé à faire figurer IMPERATIVEMENT sur le virement :**  
**Po5Do9 – DON « Nom du souscripteur institutionnel »**

Informations à compléter par le souscripteur institutionnel

Souscripteur (raison sociale)	
Montant du virement (en Euro)	
Date du virement	
Nom de la personne responsable	
Courriel	
N° de téléphone	
Adresse	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

Informations à compléter pour l'envoi du reçu fiscal (adresse postale), si différente de la précédente

Raison sociale	
Nom du responsable	
Courriel	
N° de téléphone	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

## ANNEXE II-2

# Téléthon de la Bourse et de la Finance 2009

## BORDEREAU DE REGLEMENT DES



Document à adresser par les souscripteurs personnes physiques à  
l'AFM – TELETHON, à l'attention de Véronique Meunier  
Par courrier : 1, rue de l'internationale - BP 59 – 91002 Evry cedex  
Ou par fax : 01 69 47 34 49 Ou par courriel : [vmeunier@afm.genethon.fr](mailto:vmeunier@afm.genethon.fr)

**Date limite de règlement : 18 décembre 2009**

Le règlement peut être effectué : - soit par virement bancaire sur le compte de l'AFM :

Code banque.....	30004
Code guichet.....	00810
N° de compte....	00010026464
Clé.....	46
IBAN.....	FR76 3000 4008 1000 0100 2646 446

- soit par chèque à l'ordre de l'**AFM-Telethon**

**Important : Libellé à faire figurer IMPERATIVEMENT sur le virement ou au dos  
du chèque : P 065D09 – DON « Nom et Prénom du salarié »**

Informations à compléter par le salarié

Nom	
Prénom	
Montant du don (en Euro)	
Mode de règlement	Par chèque <input type="checkbox"/> Par virement <input type="checkbox"/>
Date de règlement	
Courriel	
N° de téléphone	
Adresse	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	

Informations à compléter pour l'envoi du reçu fiscal (adresse postale), si différente de la précédente

Nom	
Prénom	
Bâtiment, résidence	
N°, rue	
Lieu-dit, BP	
Code postal	
Ville	
Pays	